

POSTULAT

APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE

Le Conseil Exécutif est prié d'étudier les possibilités de coordonner et d'encourager dans et avec les communes l'application des principes de l'écologie industrielle, en particulier sous forme de création de parcs éco-industriels ou de réseaux d'entreprises visant une optimisation de l'usage des ressources.

Développement

L'écologie industrielle a pour objectif de faire évoluer le système économique, linéaire et non durable dans sa forme actuelle, pour le rendre plus viable et compatible avec le fonctionnement normal des écosystèmes naturels. À l'image de ces derniers qui fonctionnent de manière cyclique, on s'efforcera par exemple de valoriser les déchets des uns comme matières premières pour d'autres. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de relier entre elles les entreprises dans des zones industrielles, voire des régions données, en explorant les différentes manières dont elles pourraient optimiser l'utilisation de leurs ressources, qu'il s'agisse de déchets, d'énergie, d'eau de refroidissement ou autre. Une analyse du métabolisme de leurs activités économiques, qui comptabilise les différents flux de matériaux, de ressources et d'énergie impliqués, permet au préalable de faire le point sur les synergies et échanges envisageables. Le mouvement est parti des Etats-Unis et du Canada dès les années 90, sur le modèle de la symbiose industrielle de Kalundborg, au Danemark. Il est aujourd'hui particulièrement dynamique en Asie, où la réalisation de zones éco-industrielles est comprise, indépendamment de son impact environnemental positif, comme un moyen attractif pour attirer des entreprises étrangères.

Début 2009, la région et la ville de Sierre souhaitent mettre sur pied un projet d'agglomération éco-industrielle. Ce projet découle d'une démarche d'écologie industrielle entreprise par la Ville depuis 2007. Il s'inscrit en tant que projet pilote dans la démarche cantonale d'écologie industrielle ECHO, menée par l'Antenne de développement économique du Valais romand, qui a débuté en 2008. Sierre Région parraine les démarches, menées de concert avec la Ville de Sierre. Le Conseil d'agglomération fait office d'organisme de référence.

Depuis quelques années également, Genève s'intéresse à l'écologie industrielle et a d'ores et déjà effectué une analyse du métabolisme industriel communal.

Les avantages de l'écologie industrielle pour les entreprises sont nombreux :

- plus de productivité
- plus d'innovation grâce aux contacts plus intensifs entre les différentes industries
- plus de visibilité et une image positive grâce à l'implication dans un projet innovant et responsable sur le plan économique et écologique
- moins de déchets et de CO2 rejetés
- moins de coûts de production et de taxes

Pour qu'un tel mouvement puisse s'implanter, on a pu constater qu'une intervention externe et incitative était nécessaire. Il est en effet indispensable qu'une instance de coordination fasse établir une analyse permettant de définir le potentiel de collaboration entre les entreprises présentes sur le territoire défini, puis les mette en contact et les accompagne dans leur processus de valorisation collective des ressources. Dans le canton, une telle démarche d'accompagnement pourrait avoir lieu au niveau des communes ; notre canton pourrait jouer un rôle incitatif fort en encourageant celles-ci à se joindre au mouvement et en coordonnant leurs actions au niveau cantonal.